

cains ont exigées dans le secteur agricole. Il prévoit, en effet, des compressions au titre de l'assurance-récolte, de la stimulation des exportations de produits laitiers et des paiements anticipés pour le grain des Prairies ainsi que la compression et la suppression partielle de la ristourne de taxe sur le carburant.

Pourquoi le ministre des Finances n'admet-il pas que ce n'est pas lui qui a préparé le budget, mais le ministre du Commerce extérieur, et qu'il avait déjà renoncé au programme de subventions agricoles avant même de commencer à le négocier?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, la question du député repose sur un postulat absolument faux.

Le porte-parole du Parti libéral pour les finances a prêté qu'on mettrait tout, même la chute d'un moineau, sur le compte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En voilà un bon exemple.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

### LA PORNOGRAPHIE

**M. Bill Attewell (Markham):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. L'automne dernier, quand le gouvernement a déclenché des élections, de nombreux projets de loi importants ont expiré au *Feuilleton*, notamment le projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel en ce qui concerne la pornographie. Le gouvernement a très souvent loué le rôle vital que joue la vie familiale dans notre société et affirmé qu'il fallait adopter des mesures législatives rigoureuses, du moins en ce qui a trait à la publication de certains types de documents pornographiques. Je veux parler ici de l'exploitation sexuelle des jeunes enfants.

Est-ce que le ministre est vraiment à l'écoute des préoccupations de milliers de Canadiens à ce sujet? Dans l'affirmative, quand entend-il présenter un nouveau projet de loi?

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Le projet de loi C-54 a expiré au *Feuilleton*, mais il avait auparavant provoqué de vives discussions. Parmi les sujets qui faisaient l'unanimité, mentionnons la pornographie mettant en cause des enfants et la pornographie comportant des scènes de violence. A l'heure actuelle, les employés du ministère sont attelés à l'étude de ces deux sujets.

## Questions orales

### LE BUDGET

#### LA FUITE D'UN DOCUMENT

**M. John Nunziata (York-Sud-Weston):** Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Justice, porte sur la cause de la fuite budgétaire.

La semaine dernière, le premier ministre a dit au parlant de cette fuite, qu'il s'agissait d'un «crime». Le ministre des Finances a parlé, pour sa part, d'un «crime délibéré». Pour le solliciteur général, il s'agissait d'un «vol très grave» et pour le ministre de la Justice lui-même, c'était tout simplement un «vol».

La question qui se pose au ministre de la Justice est donc la suivante. Le gouvernement fédéral considère-t-il toujours que la fuite budgétaire a été le fait d'un acte criminel?

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, la Chambre n'est pas sans savoir que cette question fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Manifestement, il faudra attendre le résultat de cette enquête pour savoir si des accusations seront portées ou non.

#### LA POSSIBILITÉ D'UN GESTE CRIMINEL

**M. John Nunziata (York-Sud-Weston):** Monsieur le Président, jeudi et vendredi derniers, les Canadiens ont été amenés à croire et, en fait, ils se sont fait dire par des ministres, que la fuite en question découlait d'un acte criminel. Or, voilà qu'aujourd'hui, le gouvernement n'en est plus aussi certain.

Le ministre de la Justice pourrait-il nous faire savoir, ainsi qu'aux Canadiens, ce qui a changé? Pour quelles raisons le gouvernement et lui-même ont-ils changé d'idée?

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, dans toutes les discussions entourant l'événement en question, il faut être très prudent dans ses propos.

**M. Broadbent:** Vous avez dit une chose et le premier ministre en a dit une autre.

**M. Lewis:** C'est tout à fait faux. Au cours de la télédiffusion de la soirée en question, il a été dit, lors de l'une des émissions de télévision concernées, qu'il s'agissait d'un crime. Or, il est maintenant devenu monnaie courante de parler de «crime». On ne discutera plus de cet événement tant que l'enquête criminelle ne sera pas terminée.

• (1450)

#### LA SÉCURITÉ À L'IMPRIMERIE

**M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre